

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. CARTANT-FRANCIOLI Bernadette, Mme DARNEY-PATOZ Lydia, DIET Cécile, LONDE Marie, MOUGENOT Adeline, CHAPIN Jean-Paul, CHATILLON Roger, COMTE Joël, FOUCHAYRAND Laurent.

Procurations : M. BONVALOT Régis à M. CHAPIN Jean-Paul – M. DAUBIGNEY Fabrice à M. CHATILLON Roger

Absent : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 9 - Votants = 11

Quorum : 6

Convocation : 05/05/2024

Date de publication : 26/05/2024

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 22/03/2024.
- 3 - Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024.
- 4 - Rapport d'activité du Grand Dole.
- 5 - Répartition des subventions 2024.
- 6 - Règlement d'affouage 2024.
- 7 - Travaux de l'écluse rue Saint Michel, modification du plan de financement.
- 8 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Désignation du secrétaire de séance

M. Joël COMTE est le secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du 07/04/2023

➤ **Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité**

3 - Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024

Le tableau des permanences au bureau de vote sera transmis prochainement aux conseillers.

La mise en place des 18 panneaux électoraux est prévue le 25/5/24 à 10h00, chacun sera le bienvenu.

4 - Rapport d'activité du Grand Dole

Le conseil est informé que le rapport d'activité 2023 est envoyé par le Grand Dole au format numérique, celles ou ceux qui le désirent peuvent le consulter à la Mairie ou sur le site du Grand Dole.

5 - Répartition des subventions 2024

Pour rappel, il est prévu au budget primitif 2024, 1 200 € pour les subventions aux associations.

Bénéficiaires	Répartition 2024
Serre Vivante	150 €
Comité des fêtes de Frasne les Meulières	200 €
Souvenir français	50 €
Petits nounours	50 €
École	400 €
ADMR	100 €
Somme non attribuée	250 €
Total	1 200 €

- Le conseil approuve à l'unanimité les subventions proposées. A noter que des associations n'ont pas fait de demande.

6 - Règlement d'affouage 2024

Désormais un seul référent pour la commune : Roger CHATILLON

4 affouagistes s'étaient inscrits, 2 viennent de se désister. Une réflexion est en cours pour responsabiliser les demandeurs afin de tenir leur engagement.

- Le conseil approuve à l'unanimité ce règlement

7 - Travaux de l'écluse rue Saint Michel, modification du plan de financement

L'étude et le devis ont été faits par l'entreprise COLAS (SJE). Les demandes de subventions ont été envoyées au Grand Dole et au Département.

Le Grand Dole a accordé rapidement une subvention sur la base du Devis initial.

En revanche le département, plus tardivement, a demandé des modifications. Un représentant de l'équipement s'est déplacé, nous avons pu convenir avec lui des directives du département. En revanche le devis a été revu légèrement à la hausse (voir tableau).

Plan de financement prévisionnel → écluse rue Saint Michel

DEPENSES	MONTANT EN € HT	RECETTES	MONTANT EN € HT	TAUX EN %
		SUBVENTIONS SOLLICITEES		
Fourniture d'un radar pédagogique	1 350,00			
Pose du radar	183,00			
Réalisation d'une écluse simple	3 015,00	<input checked="" type="checkbox"/> Département	1 527,00	25
Forfait signalisation	1 560,00	<input checked="" type="checkbox"/> CAGD	2 128,00	35
		AUTOFINANCEMENT :	2 453,00	40
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES :	6 108,00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELLES :	6 108,00	100

- Le conseil approuve le nouveau plan de financement par 6 voix pour et 5 voix contre

8 - Questions diverses

- **Bilan état de l'église :**

Dans un premier temps les monuments historiques proposent un constat visuel gratuit le 05/07/2024 à 14h.

Ensuite, si besoin, un architecte pourrait se charger d'une étude pour laquelle la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) participerait financièrement à hauteur de 40 %. Pour effectuer des travaux, une aide à la maîtrise d'ouvrage est obligatoire.

Le campanile a été réparé par l'entreprise CONTET BOUROTTE, pour une facture de 3 648 € TTC. Une subvention de la DRAC est accordée et versée à hauteur de 912 €.

- **Essai Éclairage public.**

Rappel : Le changement de lampadaires par des éclairages LED a permis à la commune de faire des économies significatives de consommation.

Toutefois les lampadaires peuvent être programmés pour réduire la luminosité 6 h après l'éclairage, inintéressant surtout en été. A savoir que l'allumage et l'extinction sont réglés par une horloge astronomique en fonction du levé et du coucher du soleil.

Un essai est en cours sur 3 lampadaires du village coté entrée Moisey matérialisés par de la rubalise. La puissance d'allumage est de 34 W, 6 heures plus tard, cette puissance est réduite à 15 W.

Le 03/05/2024 l'éclairage s'est mis en service à 21h14, 6 heures plus tard, à 3h14 la puissance s'est réduite à 15 W, Jean-Paul Chapin était sur place pour mesurer la baisse avec un luxmètre.

Il a constaté que l'éclairage à 15W à cet instant était tout à fait satisfaisant. Après enquête auprès des riverains, ces derniers l'ont confirmé.

Le Conseil Municipal se prononcera prochainement sur un éclairage **permanent** et **dans tout le village** à 15 W, engendrant des économies supplémentaires.

Un devis sera demandé à l'entreprise BARDET pour modifier la programmation.

- **La vérification réglementaire des extincteurs** a été effectuée. L'année prochaine, 3 extincteurs seront à remplacer.
- **Le Pays Dolois** a demandé de nommer un référent santé chargé de diffuser et de communiquer des informations relatives à la santé. Aucun conseiller ne souhaite accepter ce rôle, M. le maire en avisera le Pays Dolois.
- **Le panneau d'affichage** actuel et obligatoire de la mairie est insuffisant, il a été décidé d'en acquérir un second.

Prochain Conseil Municipal : le mardi 25 juin 2024 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Joël COMTE



Le Maire



Jean-Paul CHAPIN